

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

la Banque de France PACA



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'Etat, représenté par Monsieur **Bernard Beignier**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, ci-après dénommé « l'académie d'Aix-Marseille »,

d'une part,

et

La Banque de France PACA, représentée par Monsieur **Jean-Jacques Cambounet**, directeur régional,

d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

La Banque de France a la volonté d'être un des éléments moteurs de la diffusion d'une culture économique et financière actualisée auprès des citoyens, et plus particulièrement des élèves et de leurs professeurs.

Cette action est inscrite au cœur de sa stratégie d'Entreprise.

Le discours prononcé le 6 décembre 2012 par Robert OPHELE, sous-gouverneur de la Banque de France, à l'occasion du « prix du livre d'Économie », donne les éléments de contexte sociologique et situe les enjeux.

« Les Français passent pour n'avoir que de très vagues notions d'économie. Cette lacune, qui résulte probablement d'une multitude de raisons sociologiques, philosophiques ou même religieuses, se conjugue en fait avec une méfiance quasi congénitale des Français envers leurs concitoyens, les pouvoirs publics et les marchés... Cela constitue un frein formidable à la mise en œuvre des réformes.

Notre pays a traversé une crise sans précédent, il apparait indispensable dans ce contexte de faire œuvre de pédagogie et de donner aux Français une véritable culture économique et financière ; pour que les réformes nécessaires à notre sursaut de compétitivité puissent être mises en œuvre de manière efficace et sereine, il faut qu'elles soient pleinement comprises et acceptées.

Ce sont les économies où les agents sont les mieux informés qui font partie des économies les plus compétitives. La relation entre éducation et croissance économique est établie.

Un niveau élevé d'éducation permet aussi de s'adapter plus facilement aux nouvelles technologies et d'innover, et l'innovation c'est la clé de la compétitivité de demain. »

Cette démarche de la Banque de France de diffusion d'une culture économique et financière auprès des élèves et de leurs professeurs est soutenue par l'académie d'Aix-Marseille, car elle concourt à développer leur éducation dans ce domaine. L'objectif final est de permettre aux personnels comme

aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre les mécanismes de l'économie et de la monnaie.

Les partenaires s'engagent, au travers cette convention académique, à mettre en œuvre des axes de collaboration permettant d'atteindre cet objectif.

Un plan de partenariat annuel précise les différentes actions à conduire.

TITRE 1 : AXES DE COLLABORATION

1.1 ENRICHIR LES ENSEIGNEMENTS PAR L'APPORT DES SAVOIRS CONCRETS ET OPÉRATIONNELS DE LA BANQUE DE FRANCE

Un levier fort de la convention s'articule autour d'actions visant à permettre aux professeurs d'enrichir leurs enseignements par les savoirs concrets et opérationnels de la Banque de France. Les élèves seront ainsi mieux formés aux enjeux et mécanismes économiques d'aujourd'hui et, par effet de transmission, leurs parents en seront mieux informés.

Les cibles sont les enseignants stagiaires et les enseignants en poste.

Les thématiques abordées relèvent de questions d'actualité liées à la politique monétaire, questions qui ne sont pas forcément traitées dans les manuels scolaires compte tenu de leur caractère « immédiatement récent ».

Ces thématiques sont en particulier les suivantes : la politique monétaire et les mesures « non conventionnelles », la conjoncture, la régulation du système bancaire, l'analyse financière d'entreprise, les préconisations de la lettre annuelle du Gouverneur de la Banque de France au Président de la République.

Les corps d'inspection sont associés à la construction des différentes actions ou dispositifs.

ARTICLE 1.1.1. CONTRIBUER A LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre des enseignements dispensés par l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), des interventions de professionnels de la Banque de France sur des savoirs concrets et opérationnels ou sur des thématiques de culture générale économique seront proposés en direction des professeurs. Le nombre d'interventions et le public cible seront définis annuellement entre les parties.

ARTICLE 1.1.2. CONTRIBUER A LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

La présente convention tient compte de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'évolution des formations des professeurs tout au long de leur carrière.

Dans ce cadre, des rencontres seront organisées entre des professionnels de la Banque de France et des professeurs des lycées, pour d'une part présenter des exposés synthétiques sur des sujets d'actualité liés à la politique monétaire, et pour d'autre part répondre à leurs questions.

Les cibles principales sont les professeurs d'économie-gestion et de sciences économiques et sociales en lycée général et technologique et éventuellement des professeurs de lycées professionnels intéressés par ces thèmes.

Ce dispositif pourra être inscrit dans le plan académique de formation (PAF) des personnels enseignants à compter de l'année scolaire 2015-2016.

ARTICLE 1.1.3. ASSURER UN ACCUEIL PRIVILEGIE POUR LES ELEVES ET PROFESSEURS A L'EXPOSITION : « L'ECONOMIE KRACH, BOOM, MUE ? »

La Banque de France organisera au premier semestre 2015 une exposition « *L'économie : Krach, Boom Mue ?* » à Marseille. En étroite collaboration avec les représentants de l'académie d'Aix-Marseille, la Banque de France gèrera un planning prèvisionnel afin de permettre à toutes les classes concernées de visiter ladite exposition.

ARTICLE 1.1.4. BENEFICIER DE CONFERENCES PARTICULIERES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION : « L'ECONOMIE KRACH, BOOM, MUE ? »

L'exposition organisée à Marseille donnera lieu à un cycle de conférences. Un membre de l'académie d'Aix-Marseille sera associé au comité de pilotage en charge de fixer les thèmes des conférences. Parmi celles-ci, certaines auront vocation à être plus spécifiquement destinées à des élèves, des étudiants professeurs, voire à des professeurs.

ARTICLE 1.1.5 DÉCOUVRIR LA CITÉ DE L'ÉCONOMIE ET DE LA MONNAIE DE LA BANQUE DE FRANCE

Dans le cadre de ce projet national ambitieux, les partenaires examineront les modalités d'une découverte de ce site, soit à l'occasion d'un déplacement, soit dans le cadre d'une visite virtuelle pour les classes d'économie.

Il convient à cet égard de préciser que l'exposition : « *L'économie : Krach, boom, Mue ?* » citée supra a pour vocation d'être intégrée au sein de la cité de l'économie et de la monnaie de la banque de France lorsque ce site sera ouvert au public.

1.2 - INFORMATION ET ORIENTATION

ARTICLE 1.2.1 INFORMATION DES JEUNES, DES FAMILLES ET DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LES MÉTIERS

Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. Ce parcours lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises, ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle.

Dans le cadre de ces parcours, toutes les actions mises en œuvre doivent favoriser la mixité hommes/femmes et s'inscrire dans la lutte contre toute discrimination à l'accès à l'emploi.

Ces parcours sont organisés sous la responsabilité des chefs d'établissement, avec le concours des équipes éducatives et des conseillers d'orientation psychologues.

L'école s'ouvre à tous ceux qui peuvent participer à cette information : témoignages de professionnels aux parcours éclairants, initiatives organisées avec les régions, avec des associations et des représentants d'entreprises, visites, stages et découverte des métiers et de l'entreprise, projets pour développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre.

La Banque de France souhaite faire partie des contributeurs.

Ainsi, elle propose d'informer les jeunes, les familles, les chefs d'établissements, les personnels enseignants et d'orientation sur les métiers de la Banque de France, au travers des actions suivantes :

- diffusion de supports d'information sur les métiers et les voies de formation,
- participation de représentants de la Banque de France à des conférences et à des actions d'information sur les métiers et parcours professionnels :

- dans les lycées généraux et technologiques [notamment auprès des jeunes de la série économique et sociale (ES) et celle de sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)] et professionnels,
 - dans les établissements d'enseignement supérieur.
- ❑ participation de représentants de la Banque de France à des manifestations visant à informer les jeunes et leurs parents sur les métiers et les emplois.
 - ❑ mise en place de coopérations avec la direction régionale de l'ONISEP.

1.3 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA DIVERSITÉ, LA MIXITÉ

ARTICLE 1.3.1 ACCUEILLIR DES COLLÉGIENS DES ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRE

La Banque de France a la volonté de soutenir les projets visant à aider les jeunes les plus défavorisés.

Des actions autour de l'égalité des chances sont déployées. Notamment, la Banque de France accueille chaque année dans ses locaux des lycéens des zones d'éducation prioritaires.

Le nombre de jeunes accueillis et les sites d'accueil seront définis annuellement entre les parties.

TITRE II : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
--

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par les parties.

Un comité de pilotage académique conçoit, choisit, anime, suit et évalue les actions de partenariat.

ARTICLE 2.1 MISSIONS DU COMITE ACADÉMIQUE DE PILOTAGE

Un comité académique de pilotage se réunit chaque année, à l'initiative du rectorat ou du directeur régional de la Banque de France. Il définit le plan d'actions annuelles et valide le bilan des actions passées.

ARTICLE 2.2 COMPOSITION DU COMITÉ ACADÉMIQUE DE PILOTAGE

Pour la Banque de France :

- le directeur régional et ou son représentant,

Pour l'académie d'Aix-Marseille :

- le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue et ou son représentant

En tant que de besoin, les membres du comité académique de pilotage pourront s'entourer d'experts qualifiés qu'ils désigneront :

- IA-IPR d'économie-gestion,
- IA-IPR de SES,
- IEN ET/EG,
- Proverseurs,

TITRE III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 3.1 CONFIDENTIALITÉ

Les informations recueillies au sein des unités de la Banque de France et de l'académie d'Aix-Marseille à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent à respecter la stricte confidentialité de ces informations dès lors qu'elles auront été signalées par tout moyen comme ayant un caractère confidentiel.

ARTICLE 3.2 COMMUNICATION

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions de communication internes et externes.

Les parties se tiennent informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

ARTICLE 3.3 MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

ARTICLE 3.4 DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 3.5 DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature ; elle est conclue pour une durée de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans le respect d'un préavis de six mois. Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait en deux exemplaires originaux à _____, le

Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Le Directeur régional PACA de la
Banque de France

Bernard Beignier

Jean-Jacques Cambounet